



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 février 2022

**Aide à la production de la Canne à Sucre :
Mise en paiement du solde dans le cadre de la convention canne 2015-2021**

Les agriculteurs producteurs de canne à sucre bénéficient tous les ans d'une aide de l'Etat intitulée « aide à la production de canne », destinée à compenser les handicaps structurels de la production dans le contexte de l'île de La Réunion.

Conformément à la convention tripartite Industriels - Planteurs - Etat qui encadre la gestion de cette aide, le solde des aides calculé sur la base des tonnages récoltés et livrés aux industriels, déduction faite de l'acompte a été versé le 11 février 2022. Cela représente un montant de 15,61M€ et concerne les 2 308 planteurs ayant déposé dans les délais réglementaires une déclaration de surface recevable.

Contact DAAF

Pour tout renseignement complémentaire

02 62 30 89 27

02 62 30 89 25

02 62 33 36 18

nicolas.nativel@agriculture.gouv.fr

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 – Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974